Fiche 4

Les répercussions sur la santé

Parce qu'il est lui-même générateur de stress, d'angoisse ou de tensions, le « harcèlement moral » est générateur de problèmes de santé.

Comme dans les phénomènes de stress, nous pouvons repérer différents types de symptômes ou troubles.

Troubles fonctionnels digestifs (maux d'estomac, de ventre, nausées),

Troubles cardiovasculaires (tachycardie, arythmie, hyper ou hypotension artérielle), douleurs, migraines,

Troubles du sommeil, vertiges...

Physiques ou physiologiques

Comportement

Addiction (café, cigarettes), Troubles obsessionnels, irritabilité, Fuite, inhibition, baisse de l'ambition, Boulimie, anorexie, désordres alimentaires, Baisse de la libido...

Symptômes ou troubles

Fatigue, nervosité, sensibilité accrue, Perte de sens du travail, Cauchemars, angoisses, anxiété, Confusions, perturbations de la perception, Dépression, Crainte de renvoyer une mauvaise image de soi, Stress post-traumatique...

Intellectuels

erreurs,
Difficultés à prendre des initiatives,
Problèmes d'organisation, de
qestion des priorités...

Problèmes de concentration,

Émotionnels

Crises de larmes, tristesse, Perte de confiance en soi, doute, Troubles de l'humeur, agressivité...

Psychologiques

En conclusion...

Les premiers effets sur la santé ne sont pas toujours perçus par l'intéressé, qui tarde à en prendre conscience ou à l'imputer à sa situation de travail. Le CHSCT doit être attentif aux autres indicateurs.

Les problèmes de santé liés à une situation présumée de « harcèlement » peuvent amener des problèmes de travail, d'où une inversion de la relation de cause à effet. On est dans un cercle vicieux sur lequel le CHSCT doit être vigilant.